

Comment évaluer un grand nombre d'élèves en même temps (chorales de plus de 50 élèves par exemple) ?

L'évaluation au sein de la chorale reste essentiellement collective puisqu'il s'agit d'un enseignement essentiellement collectif.

Cette évaluation prend des formes différentes selon les objectifs visés :

- Sur le bulletin trimestriel : évaluation formative se caractérisant par une appréciation à partir des compétences sollicitées. **Les notes sont à proscrire.** Cette appréciation peut être mentionnée également dans le cadre du parcours d'éducation artistique et culturel.

Des formules indiquant les progrès effectués des différents groupes peuvent être utilisées en copier-coller. Si un élève sort du lot par les progrès qu'il a réalisés ou par son implication, son appréciation pourra être personnalisée.

La désignation d'un chef de pupitre et/ou de tuteurs, est une aide efficace à l'évaluation dans son approche formative.

- Sur le livret de compétences pour le socle : les niveaux d'acquisition des compétences sont transformés par algorithmes en points et alimentent les différents domaines (cf fiche indicateurs à destination des élèves).

Le fonctionnement pour les grands groupes chorals correspond à celui choisi pour alimenter les bulletins trimestriels.

L'autoévaluation des élèves est à développer au sein de l'enseignement choral. La position d'auditeurs de certains groupes désignés pour cela favorise le recueil d'éléments à évaluer.

Les observables faciles à repérer dans les grands groupes : la mémorisation des paroles et des mélodies, l'engagement, la prise d'initiatives.

- Pour l'obtention de points bonus au DNB : Le professeur peut s'appuyer sur les indicateurs et notamment sur ceux qui sont particulièrement convoqués dans le projet de l'année. L'attribution des points revient cependant à placer les élèves dans trois situations différentes :
 - o 0 point si le contrat n'est pas rempli (exemple : un élève qui s'est inscrit en 3^{ème} uniquement pour bénéficier des points mais qui ne s'engage à aucun moment dans le projet). Cette situation sera exceptionnelle.
 - o 10 points pour les élèves ayant réalisé des progrès dans l'année, notamment durant leur année de 3^{ème}.
 - o 20 points pour les élèves s'étant impliqués tout au long de l'année ou s'étant impliqué avec régularité sur plusieurs années, voire sur 4 ans.

La question de l'appel traite de l'assiduité des élèves. Cette question est gérée en coordination avec les CPE, comme pour toutes les disciplines. Il n'est donc pas nécessaire de pointer l'assiduité des élèves dans l'évaluation continue de l'enseignement choral.

Dans le cas de grands effectifs, l'appel peut être fait par des responsables de pupitres. Certains établissements envisagent une carte chorale à « badger ». Les listes d'élèves par niveaux permettent également de gérer rapidement la question de l'appel sans entamer les répétitions.

Les exercices de mise en posture de concert, lors de répétitions, permettent de mettre en lumière toutes les modalités d'évaluation.

